

# COMPTE RENDU SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers de votants : 15

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2011  
Date d'affichage de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2011

L'an deux mil onze, le huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

**Étaient présents** : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, RUELLAN Jean-Claude, MASSON Jean-Paul, CROQUISON Sébastien, de LORGERIL Olivier, BESSIN Pascal et MONTIGNE Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, GASCOIN Laurence et NIVOL Nadine.

**Absents excusés** : HOUIT Yolande (a donné procuration à M. BLANCHARD André, Mme GRIMBELLE Hélène (a donné procuration à M. RÉGEARD Loïc), LEFEUVRE André (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves), BEDEL Didier et SAUVEUR Patrice.

Un scrutin a eu lieu ; M. Eric BARBY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2011
  - Élection du secrétaire de séance
- 1- Gestion du personnel : avancements de grade (trois agents communaux)
  - 2- Budget communal 2011 : décisions modificatives – section investissement
  - 3- Règlement du jardin du souvenir
  - 4- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – exercice 2010
  - 5- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010
  - 6- Informations diverses
  - 7- Questions diverses

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2011. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### I- BUDGET COMMUNAL 2011 : DÉCISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'INVESTISSEMENT(N°59-2011)

**Vu** le budget communal 2011,

**Vu** les crédits insuffisants (programmes : révision PLU et bâtiments communaux),

**Vu** les crédits disponibles à l'opération 087 (informatisation de la bibliothèque) qui ne seront pas consommés,

⇒ Décision modificative n°01-2011

<u>MONTANT</u>	<u>A PRÉLEVER AU</u>	<u>POUR INSCRIRE AU</u>
1 315 €	2183-087 Autres immo. Informatisation biblio	2031 -099 Frais études PLU

⇒ Décision modificative n°02-2011

<u>MONTANT</u>	<u>A PRÉLEVER AU</u>	<u>POUR INSCRIRE AU</u>
4000 €	2183-087 Autres immo. Informatisation biblio	21318-069 Bâtiments communaux

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de procéder aux virements de crédits décrits ci-dessus.

## II- GESTION DU PERSONNEL – AVANCEMENTS DE GRADE (N°60-2011)

**Vu** les possibilités d'avancement de grade 2011 de certains agents territoriaux,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 20.06.2011,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** les avancements de grade suivants :

Agent	Grade actuel	Avancement de grade	Date d'effet
Mme Carudel Gwénaëlle	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01.09.2011
M. Lebeslour Auguste	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01.01.2011
M. Beauté Jérôme	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24.07.2011

Les postes correspondant aux nouveaux grades seront ainsi créés. Parallèlement, les postes correspondant aux anciens grades seront supprimés. Ces changements feront l'objet d'une délibération récapitulant ces modifications (tableau des effectifs).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les arrêtés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

## III- GESTION DU PERSONNEL – TEMPS HEBDOMADAIRE (N°61-2011)

**Vu** l'accord écrit de Mme COUASNON Catherine, en date du 27 août 2011 ;

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** le changement de temps de travail suivant, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, pour le poste d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe – école maternelle :
  - Mme COUASNON Catherine (Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe) : 32/35 (au lieu de 27.50/35)
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'arrêté et tous les documents se rapportant à ce dossier.

## IV- TABLEAU DES EFFECTIFS – PERSONNEL COMMUNAL (N°62-2011)

**Vu** la délibération n°60-2001 portant sur les avancements de grade de certains agents,

**Vu** la délibération n°61-2011 portant sur le changement de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à l'école maternelle,

**Vu** la délibération n°84-2010 du 04 novembre 2010 portant modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à la garderie périscolaire,

**Vu** la délibération n°13-2011 du 02 mars 2011 portant modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle, il convient d'actualiser le tableau des effectifs communaux.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le tableau des effectifs municipaux ci-dessous :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre
<b>Services administratifs et agence postale communale</b>		
Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1

Adjoint Administratif Territorial 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (26.50 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Services techniques</b>		
Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Adjoint Technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	2
<b>Ecole</b>		
Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (31.50 <sup>ème</sup> /35)	1
Adjoint Technique Territorial 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (32 <sup>ème</sup> /35)	1
Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (28.50 <sup>ème</sup> /35)	1
Adjoint d'Animation Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (22 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Salle multifonction</b>		
Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (24 <sup>ème</sup> /35)	1
<b>Bibliothèque</b>		
Adjoint Territorial du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**V- TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES - SUPPRESSION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE AFFÉRENTE AUX PARCELLES EXPLOITÉES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS (N°63-2011)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 février 1994 permettant d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Celui-ci est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'État.

M. le Maire propose de supprimer ce dégrèvement dans la mesure où il n'y a plus de jeunes agriculteurs à s'installer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** la suppression du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**VI- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2010 (N°64-2011)**

Conformément à la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Syndicat des Eaux de la Région Tinténiac-Bécherel a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable – exercice 2010.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et être également tenu à la disposition du public.

Celui-ci est commenté par M. Jean-Yves DESHAYES, délégué du Syndicat des Eaux. Le bilan fourni par l'INF eau indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2010 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac,
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## VII- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – EXERCICE 2010 (N°65-2011)

### **SMICTOM DES CANTONS DE BÉCHEREL, COMBOURG, HÉDÉ & TINTÉNIAC**

Conformément aux articles L.1411-13, L.2312-1, L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000,

Un rapport annuel sur l'exploitation des services publics de collecte et de traitement des ordures ménagères doit être présenté aux Conseils Municipaux des communes membres et être également tenu à la disposition du public. Celui-ci est commenté par M. Eric BARBY et M. Sébastien CROQUISON, délégués du SMICTOM.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2010 du SMICTOM des cantons de BÉCHEREL, COMBOURG, HÉDÉ et de TINTÉNIAC.
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **VIII-REGLEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR (N°66-2011)**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le règlement du jardin du souvenir au cimetière communal.

**Règlement actuel :** « Toute personne, quel que soit son domicile, pourra demander à la mairie l'autorisation de disperser les cendres d'une personne incinérée sur le jardin du souvenir, conformément à la réglementation en vigueur ».

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de compléter comme suit le règlement du Jardin du Souvenir :

*« Le Jardin du Souvenir est entretenu par les soins de la commune.*

*La dispersion de cendres ne sera autorisée que suite à la demande de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles. Elle se fera sous le contrôle de l'autorité municipale.*

*Toute dispersion fera l'objet d'un enregistrement sur un registre dans les services municipaux.*

*Une plaque d'identification en bronze de 11.50 cm par 9.00 cm, à la charge des familles, pourra être collée sur la stèle. Tous les ornements et tous les attributs funéraires sont interdits dans le Jardin du Souvenir à l'exception du temps de la cérémonie le jour de la dispersion des cendres. Les fleurs devront être enlevées dans les 15 jours suivant la cérémonie. Passé ce délai, l'autorité municipale est habilitée à les enlever ».*

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **IX- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a- PROJET CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**

M. le Maire a retracé les grandes orientations du contrat d'objectifs réalisé en 2006, portant sur l'accueil des enfants scolarisés les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il apparaît que les jeunes parents qui s'installent sur notre commune n'ont pas beaucoup d'attaches familiales sur le secteur. Des difficultés de garde se posent. Une extension de la garderie périscolaire pourrait être envisagée.

Ce CLSH pourrait ainsi répondre :

- à la problématique d'accueil des enfants scolarisés lorsque les parents travaillent,
- au manque de place de notre structure périscolaire,
- au dortoir des petits devenu trop petit.

Il a été décidé de mettre en place un groupe de réflexion (en vue de la configuration et de l'organisation des locaux ...). Ce dernier est composé de : MM. Eric Barby, Sébastien Croquison, Claude Montigné et de Loïc Régeard. Une réunion d'échanges sera organisée très prochainement avec l'Atelier du Canal., maître d'œuvre.

b- **ENTRÉE CENTRE BOURG** (côté château de la Bourbansais).

L'espace vert (haricot paysager) est dangereux. Il faudrait le matérialiser et replanter de nouvelles essences. Il s'agit d'une entrée principale très fréquentée (accès des touristes du parc zoologique de la Bourbansais). Il serait opportun de prévoir également des pistes cyclables. Réflexion à poursuivre.

c- **RENTRÉE SCOLAIRE 2011-2012**

205 enfants répartis en 8 classes (contre 201 l'année dernière).

d- **RUE DU LINON AMÉNAGÉE** (liaison avec le lotissement de la Champagne du Moulin à vent)

e- **NUMÉROTATION DES VILLAGES** : la phase du repérage est terminée avec les services de la Poste.

f- **VIDANDE DE L'ÉTANG DE PITREL** : le dossier loi sur l'eau sera déposé fin septembre 2011. La vidange de l'étang pourra après accord des services de l'État se faire entre décembre 2011 et mars 2012.

g- **SITE INTERNET** : M. le Maire souhaite qu'il soit mis à jour régulièrement.

#### **DATES A RETENIR :**

- 24 septembre 2011 : inauguration des bâtiments communaux. Rendez-vous place de la mairie à 10h30.
- 25 septembre 2011 : 4<sup>ème</sup> virade de l'espoir.
- 06 octobre 2011 : prochain Conseil Municipal

**Affichage du compte-rendu le 15 septembre 2011**

**Vu, le Maire**

**M. André BLANCHARD**